

Vers un nouveau partenariat entre l'Union Européenne et les Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique après 2020

Les champs marqués d'un * sont obligatoires.

Ceci est le formulaire à employer afin de soumettre votre contribution sur le document de consultation conjointe émis par la Commission Européenne et la Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité.

Contributeur

* Vous êtes/représentez

- une autorité publique / organisation internationale
- une association
- un groupe de réflexion
- une organisation de la société civile
- une société
- un citoyen

* Votre nom et/ou nom de votre organisation

Delphine Nouind

* Pays de résidence ou du siège de votre organisation

Belgique

* E-mail

delphine.nouind@skynet.be

Numéro d'identification dans le registre de transparence (le cas échéant)

* Votre contribution

peut être directement publiée avec les informations au sujet de votre personne/organisation.

- Vous consentez à la publication totale ou partielle de votre contribution incluant votre nom ou celui de votre organisation, et vous déclarez qu'aucune partie de votre contribution n'est illégale ou n'enfreint les droits d'un tiers d'une façon qui empêcherait sa publication.

peut être directement publiée pour autant que vous/votre organisation restiez anonyme. Vous consentez à la publication totale ou partielle de votre contribution - qui peut contenir des

- citations ou des opinions que vous exprimez - tant que ceci reste anonyme. Vous déclarez qu'aucune partie de votre contribution n'est illégale ou n'enfreint les droits d'un tiers d'une façon qui empêcherait sa publication.

ne peut être publiée mais peut être incluse dans des données statistiques. Vous comprenez que votre contribution ne sera pas publiée directement mais que vos réponses pourront être

- reprises dans des données statistiques pour montrer, par exemple, des tendances générales. Notez que votre contribution peut être sujette à une requête d'accès public aux documents en accord avec le Règlement (CE) No 1049/2001.

Intérêts mondiaux communs dans un monde multipolaire

1. Dans quelle mesure le partenariat a-t-il été efficace pour relever les défis mondiaux?

S'agissait il d'un partenariat? L'expression me paraît inappropriée au regard des rapports réels entre UE et les pays du groupe ACP. On est plus dans une logique du dominant et des bénéficiaires.

Je retiens une efficacité médiatique de ce Partenariat de sa conception à sa difficile mise en oeuvre. Les défis mondiaux ont été dictés par l'UE: Faire du commerce à tout prix avec des avantages à géométries variables au sein du groupe ACP tenant compte des priorités européennes. Les préoccupations des ACP n'ont aucune importance remises au 2nd plan:

réduction de la pauvreté, d'éducation, de paix, de droit à l'alimentation, de droits humains on est passé du renforcement du lien sécurité et développement. Avec une crainte de l'affectation des budgets du développement au financement de la sécurité. La sécurité est importante et pertinente, c'est l'arrimage aux questions de développement qui est incohérent.

Les droits économiques et sociaux restent des priorités théoriques. (6% du 10ème FED consacrés aux secteurs sociaux), l'aide au développement étant rabaissée comment atteindre certains objectifs de développement?

En fin de compte: ouverture des marchés africains aux multinationales européennes et fermeture des marchés européens aux produits africains. Privée de l'ADN des Conventions de Lomé, c'est le sacre de l'appauvrissement d'une Afrique qui a besoin d'exporter. Des pertes douanières de 22% annoncées à l'horizon 2022. Au lieu d'éradiquer la pauvreté, on est occupé à la consolider.

2. Qu'est-ce qui serait nécessaire pour renforcer les résultats à cet égard et quels sont les défis

mondiaux pour lesquels le partenariat pourrait apporter la plus grande valeur ajoutée à l'avenir, dans le contexte du nouveau cadre des ODD et dans les enceintes internationales compétentes?

- Promouvoir des valeurs communes et non défendre des intérêts économiques unilatéraux: éradiquer la pauvreté, la faim en garantissant le droit à l'alimentation, à la santé. Mettre en place des mécanismes structurant la réalisation des droits socio économiques. Un travail rémunéré à tous.
 - D'abord Il faut sérieusement envisager pour l'avenir un autre terme que le partenariat, pour mieux coller à la réalité des relations UE/ACP, si on reste dans le même schéma, on ne devrait plus parler de PARTENARIAT. Un partenariat UE-Union Africaine (UA) a été amorcé, le cadre paraît plus égalitaire, reste à changer la dynamique relationnelle, car l'UA est en majorité composée de pays ACP. Si la logique dominante demeure unilatérale, les fondamentaux de ces relations sous l'égide de l'Accord resteront lettres mortes.
 - Les relations Nord sud ont été à la base d'un esprit de solidarité pour relever ensemble des défis mondiaux.
- Les Etats ACP doivent inscrire à l'agenda leurs préoccupations, et celles ci doivent être prises en compte pour des politiques de développement plus cohérentes, en phase avec les aspirations de toutes les parties prenantes. Donc il s'agit de renforcer le Dialogue politique (au sein des États partenaires) et au niveau EU/ACP/UE?
- Accorder une priorité financière aux secteurs sociaux, Faire des programmations d'aide avec des méthodologies plus participatives avec plus de place aux acteurs non étatiques
 - Réduire les appuis budgétaires et permettre des financements directs de projets et de programmes pour mieux impacter les populations les plus vulnérables
 - Aligner les aides au développement aux politiques concertées des pays (formulations des besoins, évaluation des besoins et analyse des résultats), pour des stratégies réalistes, démocratiques et transparentes
 - Au niveau du FED, plus de transparence dans la gestion, moins de lourdeurs bureaucratiques et surtout efficacité des actions.
- Moins d'opacité pour ne pas reproduire le contraire de ce qui est demandé aux partenaires, une bonne gouvernance.
- Le Parlement européen va t-il enfin contrôler le FED pour garantir transparence des programmations et ses priorités?
- Le FED, l'arbre qui cache le Forêt?

Droits de l'homme, démocratie et État de droit, et bonne gouvernance

3. Les mécanismes prévus dans l'accord de partenariat de Cotonou (APC) (c'est-à-dire le dialogue politique, le soutien financier, des mesures appropriées, la suspension de l'accord) ont-ils produit des améliorations concrètes en matière de droits de l'homme, de démocratie, d'État de droit et de bonne gouvernance, y compris en matière de lutte contre la corruption? Le futur partenariat devrait-il aller plus loin dans ce domaine et, si oui, de quelle façon?

Dialogue politique, soutien financier en vue du développement économique sont les axes théoriques prévus pour mener à bien le dit Partenariat, des axes d'actions louables.

Mais, la mise en pratique de ces mécanismes pose question au regard des

objectifs à atteindre. Il y a une nécessité, celle de remettre l'esprit de partenariat pour mieux refléter les aspirations de l'APC. Amélioration des droits de l'homme? Bilan très mitigé. Quels droits de l'homme ont été améliorés. Tant que la pauvreté n'aura pas été éradiquée, tant qu'il y aura la faim, tant qu'il y aura des fractures en termes d'éducation ou d'accès aux soins de santé, le compte ne sera jamais bon. Le seul fait d'interrompre un processus électoral, de dénoncer une dictature, un coup d'état, ne suffisent pas, il faut aller au delà des droits civils et politiques et réaliser les droits économiques et sociaux. Doit on rappeler ici le caractère indivisible et interdépendant de tous ces droits?

Concernant le dialogue politique:

Émergence d'un jargon qui traduit une autre réalité des rapports dans ce partenariat UE/ACP. Le groupe ACP a été assimilé à celui des bénéficiaires de l'instrument financier.

Les politiques de fonctionnement du partenariat sont décidées à Bruxelles avec des conditions sans cesse croissantes imposée par l'UE, une remise en cause en substance des acquis des conventions de Lomé, suppression du système de préférence non réciproque et donc une régression des parts de marché des pays africains en Europe.

Instaurer un vrai Dialogue de concertation.

Soutien financier: Moins manier le bâton et la carotte.

Les budgets sont scandaleusement inutilisés alors que les pays ACP sont très demandeurs du financement de leur développement.

Les raisons sont toutes trouvées dans les conditions de "bonne gouvernance" qu'il faut remplir pour bénéficier du soutien financier sous forme d'Appui budgétaire, nécessitant un système de gestion des finances publiques, donc des capacités institutionnelles, de la transparence, des organes de contrôles législatifs et judiciaires, des acteurs dits de la gouvernance au profil très flou.

Le pacte de la bonne gouvernance a ses avantages à travers l'appui budgétaire: prévisibilité, et appui direct des stratégies de réduction de la pauvreté et démocratisation, transparence de l'information. Cela est utile dans la lutte contre la corruption. Mais que penser de la tranche incitative? Plus intrusive dans la gouvernance des pays partenaires. Elle a plus servi de levier à la conclusion d'APE pour mieux servir des intérêts économiques unilatéraux. Lesquelles ne se font pas sans dommages collatéraux de violations des droits de l'homme par toutes les parties prenantes de l'Accord de Cotonou.

Pour améliorer la bonne gouvernance, le partenariat doit limiter la place centrale de l'État, donner un sens objectif au rôle des acteurs non étatiques, plus de contrôle citoyen.

4. La participation au partenariat des autorités locales et des acteurs non étatiques (à savoir les organisations de la société civile et les médias), des parlements nationaux, des tribunaux et des institutions nationales de défense des droits de l'homme a-t-elle été suffisante et utile pour promouvoir les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit, ainsi que la bonne gouvernance? Ces acteurs pourraient-ils accroître leur contribution et, si oui, de quelle façon?

Un des grands défis est la prise en compte du rôle des acteurs non étatique dans ce jeu UE/ACP. Les fondamentaux du Partenariat sont: ouverture du dialogue politique, transparence. Tous les acteurs doivent s'impliquer dans l'exécution du partenariat et être pris en compte.

Il y a eu des fortes mobilisations de la société civile dans le sud et au Nord contre la signature des APE qui constituent une menace pour la réalisation du droit à l'alimentation (droit fondamental) dans les pays du sud et d'autres droits fondamentaux.

Les partenaires ACP ont la responsabilité de mettre en place des espace de Dialogue (vivier des droits civils et politiques) qui vont traduire les besoins, les aspirations de développement en vue justement de réaliser les droits sociaux économiques via des projets de développement.

Parlement nationaux, tribunaux et institutions de défense des droits de l'homme doivent donc s'approprier à leurs niveaux respectifs, des politiques de développement dans les États concernés.

Exemples de contributions: mobilisation de la société civile, sensibilisation aux enjeux des accords, échanges et questions parlementaires, enrichissement du dialogue politique des réalités de terrains, débats citoyens et garanties des relais.

Il faut arrêter le cadrage des choix des politiques de développement par la chef unique de la Commission européenne. Les pays du groupe ACP doivent se montrer audacieuses. Le doute est permis face à la machine de guerre commerciale mise en place par l'UE.

Le volet commercial a pris le dessus sur l'accord global au détriment de la concertation avec les acteurs nationaux. Quelle est la place réelle des DSP (documents de stratégie pays) Cette vision est à reconsidérer s'il n'y a pas de concertation. Par souci de bonne gouvernance, on devrait avoir un organe de contrôle des DSP, le Parlement européen par exemple pour donner du crédit à des DSP qui ne respectent pas le processus démocratique de leur élaboration et la légalité de programmation des aides de développement.

La révision de l'Accord a déjà promis l'ouverture du dialogue à d'autres interlocuteurs comme l'Union africaine et le renforcement des dialogues sous régionaux. On s'attend aussi à un renforcement du dialogue entre les premiers acteurs du partenariat (parlementaire, ONG..) Des efforts ont déjà été fait à Bruxelles: les ONG relaient les mobilisations de la société civiles des pays ACP. Il y a un besoin d'éclairage, de mobilisation, de sensibilisation des parlementaires et de la société en général quand aux enjeux. Mais surtout, il faut des moyens financiers pour le faire et permettre à la société et aux autres acteurs d'accroître leurs contributions ici et là-bas?

Le 11ème FED (2014-2020) a prévu des Facilités d'investissement à hauteur de 1 134 millions d'Euro. Espérons qu'à l'avenir, des soutiens de participations au partenariat des autorités locales mais surtout des Acteurs Non étatiques seront prévus pour la promotion des droits humains, de la démocratie, de l'État de droit et la bonne gouvernance.

Ce soutien financier structuré peut impulser des contributions significatives voir créer des emplois pour enrichir le débat certainement, mais aussi et surtout l'occasion de créer le pendant du AID FOR TRADE (Aide au commerce) pour équilibrer les choses, par un AID FOR NON STATE ACTORS?

Paix et sécurité, lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée

5. Les dispositions relatives à la paix et à la sécurité dans l'APC sont-elles appropriées et utiles et l'équilibre entre l'engagement au niveau régional et l'engagement au niveau des pays ACP a-t-il été efficace?

Il faut oeuvrer pour la paix et la sécurité dans le monde, elle est nécessaire au plein épanouissement des hommes et des sociétés. Mais, arrimer la sécurité à l'aide au développement pose question, surtout quand les budgets d'aide au développement sont utilisés pour soutenir des initiatives de sécurité, cela interpelle. Qu'est ce qu'on sécurise en réalité?

6. Le futur partenariat devrait-il veiller à ce que les actions conjointes qui visent à prévenir les conflits, y compris les activités liées à l'alerte précoce et à la médiation, à la consolidation de la paix et à la consolidation de l'État, et celles qui tentent de relever les défis transnationaux liés à la sécurité soient plus efficaces? Cela doit-il se faire dans le contexte des relations UE-ACP?

Clairement Non, cela ressemble plus à un chantage à l'aide au développement. Pourquoi mélanger les genres?

Que redoute t-on clairement; des négociations houleuses qui rappelleraient les refus de signer des APE avec les pays ACP à l'aube de l'APC ou les mobilisations des acteurs non étatiques ignorés dans le processus de programmation des aides?

Avec la guerre commerciale, on comprend la nécessité de d'anticiper et de contenir les mobilisation revendicatrices de paix justement et de sécurité économique et sociale pour une justice sociale. Ce sont les frustrations découlant de stratégies inégalitaires et d'accaparement qui conduisent à l'insécurité. La meilleure prévention est la juste répartition des biens, et la mise en place d'un commerce internationale win-win.

Croissance économique durable et inclusive, investissements et commerce

7. Dans quelle mesure le partenariat a-t-il été efficace pour promouvoir un développement durable et inclusif?

Le développement durable et inclusif est encore à promouvoir de façon pertinente et efficace. Le partenariat a mis l'accent sur l'aspect commercial et déplacé tout le centre de gravité global de l'accord exposant de ce fait les pays ACP à la rude concurrence du commerce international de façon inattendue. L'alternative au système de préférences commerciales non réciproques, était elle les APE?

On constate une croissance économique en Afrique mais paradoxalement la pauvreté n'est pas éradiquée, les populations ne profitent pas encore de cette croissance. Les richesses de l'Afrique et les retombées de leurs exploitations profitent à une élite minoritaire et aux investisseurs

étrangers. Normal: les investissements y battent tous les records de retours sur investissements, (40%) ; c'est le paradis de la fuite des capitaux, l'équivalent de la dette globale du continent soit plus de 400 Milliards de dollars.

Le partenariat doit donc contrôler les investissements, assurer la transparence, lutter contre la corruption par des programmes pertinents en lien avec la croissance inclusive. Il faut donc des politiques de développement qui permettent aux retombées de la croissance d'être affectées à la création d'emplois et proposer de larges opportunités économique aux populations.

Donc, la création d'emploi locaux via des PME locales. Le CNCD dans son Cahier N°11 du 05/2009, parle de "14000 entreprises en Afrique de l'ouest pour moins de 14 employés" pour la plupart d'entre elles, c'est inadmissible. On comprend que les africains restent pauvres. Les objectifs du AID for Trade sont à revoir pour autonomiser financièrement les peuples africains. Sinon, il faudra trouver d'autres mesures d'efficacité du partenariat pour promouvoir un développement durable et inclusif. On est encore dans l'exclusion dans le contexte actuel.

8. En tenant compte du nouveau cadre des ODD, le futur partenariat devrait-il aller plus loin dans ce domaine et, si oui, en quoi?

9. Dans quelle mesure le partenariat a-t-il été efficace pour soutenir la stabilité macroéconomique et financière? Dans quels domaines une coopération ACP-UE en matière de stabilité macroéconomique et financière apporterait-elle une valeur ajoutée?

10. Dans quelle mesure le partenariat a-t-il été efficace pour améliorer la mobilisation des ressources financières nationales, promouvoir des systèmes fiscaux équitables et efficaces et lutter contre les flux financiers illicites? Une coopération ACP-UE renforcée dans ces domaines apporterait-elle une valeur ajoutée et une plus grande efficience?

11. Le partenariat a-t-il contribué à mobiliser le secteur privé et à attirer les investissements directs étrangers?

Oui mobilisation du secteur privé via les AID FOR TRADE mais comme indiqué ci dessus, pour quels investissements ?

12. Comment le potentiel du secteur privé de l'UE et des pays ACP pourrait-il être mieux exploité? Quelle devrait être la priorité essentielle de la coopération entre les secteurs privés de l'UE et des pays ACP dans un cadre post-Cotonou et quel rôle l'APD pourrait-elle jouer dans ce contexte?

Via des partenariats ou des jointventures Win_Win envue d'une croissance économique dont les résultats seront utilisés en opportunités économiques locales. En réalité il faut des mettre en place des programmes économiques systémiques

13. Dans ce contexte, quelles possibilités voyez-vous pour la nouvelle économie numérique?

Limitée actuellement, il faudra d'abord envisager de réduire la fracture numérique, avant cela permettre à tous un accès à l'éducation, capacité financièrement les populations, avoir un ordinateur reste un luxe en Afrique,

14. Dans quelle mesure le partenariat a-t-il été en mesure de contribuer à développer davantage l'agriculture et à multiplier les échanges commerciaux?

On note le développement et l'encadrement spécifique de l'agriculture d'exportation, celle là même qui produit de la matière première aux industries alimentaires mondiales, augmentent les échanges mais qui ne profite pas encore aux petits agriculteurs.

15. Quelle a été la contribution des préférences commerciales du partenariat à l'intégration des pays ACP dans l'économie mondiale et dans la réalisation de ses objectifs de développement?

Elles ont permis aux productions agricoles de conquérir les marchés européens, de stabiliser les prix et d'assurer des rentrées d'exportation. Les objectifs de développement les résultats sont mitigés. Les économies n'ont pas décollées réellement, on note une croissance certes mais qui cohabite avec une extrême pauvreté. Les politiques sont donc à repenser. I

16. Est-il toujours nécessaire de prévoir des dispositions spécifiques sur la coopération commerciale dans le cadre post-Cotonou, en tenant également compte des pays ACP qui n'ont pas signé d'APE? Dans l'affirmative, sur quoi pourraient-elles/devraient-elles porter?

Oui. Les APE sont de toutes façon à évaluer.

Développement humain et social

17. Le partenariat a-t-il atteint son objectif de développement humain de manière efficace et efficiente, notamment en ce qui concerne l'éradication de la pauvreté, mais aussi pour ce qui est de l'égalité des sexes et de l'émancipation des femmes? En quoi pourrait-on l'améliorer?

Non pour l'éradication de la pauvreté. Des avancées concernant l'émancipation des femmes, à améliorer. cette émancipation a pris du temps à se faire sous d'autre cieux.

18. Compte tenu du nouveau cadre des ODD, quels sont les principaux défis liés au développement humain sur lesquels le futur partenariat devrait se concentrer?

Migration et mobilité

19. Le partenariat a-t-il été un instrument utile pour débattre des questions de migration et a-t-il contribué de manière positive à ces débats? L'article 13 de l'APC a-t-il été intégralement appliqué?

oui. Mais il y a un mélange de genre, il rappelle celui de la sécurité. Chantage au retour contre aide au développement,. La migration peut oeuvrer au développement elle est un levier et a fait ses preuves. Tout dépend du regard qu'on lui porte

20. Un futur partenariat devrait-il aller plus loin dans ce domaine, et sur quels aspects particuliers devrait-il se concentrer (la migration et la mobilité légales, le traitement des causes profondes de la migration, le retour et la réadmission, la lutte contre la traite des êtres humains et la contrebande, la protection internationale)?

Il faut voir les causes de la migration; tant qu'il ya des pauvres... ils aspireront au mieux

Une relation politique plus forte

21. Dans quelle mesure le dialogue politique a-t-il été efficace et à quel niveau est-il le plus efficace: national, régional ou dans le cadre des institutions conjointes UE-ACP? Le champ d'application du dialogue politique devrait-il être élargi ou limité?

22. Une participation accrue des États membres de l'UE, associant leurs politiques et instruments bilatéraux au dialogue politique au niveau national, renforcerait-elle l'efficience et l'efficacité du dialogue?

23. Le fait que l'accord soit juridiquement contraignant a-t-il joué un rôle important dans sa mise en oeuvre, en comparaison avec d'autres partenariats régionaux fondés sur des déclarations politiques?

Cohérence de la couverture géographique

24. Serait-il utile d'ouvrir un futur cadre à des pays autres que les membres actuels du groupe des États ACP? De quels pays s'agirait-il?

il faudra alors changer le cadre.

25. Quel type de cadre devrait régir les relations de l'UE et des pays ACP? Quel serait le lien entre un cadre qui succéderait à l'actuel cadre ACP-UE et les partenariats régionaux plus récents de l'UE avec les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique? Un futur cadre ACP-UE pourrait-il inclure des partenariats distincts avec des partenaires régionaux?

26. Est-il possible d'intégrer des relations plus structurées avec l'Asie, l'Amérique latine, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord?

Ces continents s'occupent de leurs relations avec l'Afrique.

Une coopération davantage ciblée sur des groupes de pays au niveau de développement similaire

27. Le système actuel d'attribution des ressources pour le développement en fonction des besoins et des capacités, ainsi que des performances, est-il suffisant pour canaliser les fonds vers les pays où l'impact le plus important peut être obtenu? La répartition des ressources devrait-elle continuer à accorder la priorité aux pays qui en ont le plus besoin, y compris aux États fragiles?

28. Quel type de coopération pourrait contribuer à couvrir les besoins spécifiques des pays ACP les plus développées en vue d'atteindre une croissance plus équitable et plus durable?

Renforcer les relations avec les acteurs clés

29. Le modèle actuel de participation des parties prenantes a-t-il efficacement contribué à la réalisation des objectifs du partenariat? Quels acteurs pourraient jouer un rôle plus important dans la mise en oeuvre du partenariat? Comment cela pourrait-il se faire?

30. Quelles actions pourraient être menées pour promouvoir la participation efficace et efficiente des secteurs privés au niveau national et international, de la société civile, des partenaires sociaux et des autorités locales dans le cadre du partenariat?

31. Le partenariat devrait-il être ouvert aux nouveaux acteurs, comme indiqué ci-dessus?

32. À cet égard, la possibilité d'ouvrir le partenariat à des «membres associés» ou des «observateurs» doit-elle être envisagée?

33. Comment un nouveau cadre pourrait-il promouvoir la coopération triangulaire et la coopération Sud-Sud, y compris la participation accrue d'États ACP en tant qu'acteurs du développement venant en aide à d'autres pays ACP?

Rationaliser la structure institutionnelle et le fonctionnement du partenariat

34. La structure institutionnelle commune (qui comprend le Conseil des ministres ACP-UE, le Comité des ambassadeurs ACP-UE et l'Assemblée parlementaire paritaire) s'est-elle avérée efficace pour débattre et promouvoir des positions et des intérêts communs ainsi que pour fournir des orientations et des impulsions politiques au partenariat ACP-UE et en ce qui concerne la mise en oeuvre de l'APC?

35. Quelle est la valeur ajoutée des institutions communes ACP-UE par rapport à des cadres communautaires régionaux et à des cadres communautaires économiques régionaux pour le dialogue et la coopération plus récents?

36. Quelles dispositions institutionnelles contribueraient le plus efficacement à relever les défis communs et à promouvoir les intérêts communs?

37. Faudrait-il exiger un degré plus élevé d'autofinancement de ce mode de fonctionnement (institutions communes ACP-UE et secrétariat ACP) de la part des États ACP?

Des instruments et des méthodes de coopération au développement plus adaptés et plus souples

38. Un instrument de financement spécifique à l'appui du partenariat ACP-UE apporte-t-il une valeur ajoutée? Si c'est le cas, pour quelles raisons et en quoi cet instrument différerait-il des autres

instruments de financement extérieur financés par le budget général de l'Union? Cet instrument est-il suffisamment souple, notamment pour répondre aux situations de crise? Peut-il être déployé différemment?

39. Quelle est la valeur ajoutée du système de cogestion du FED, qui associe les autorités nationales à la programmation et à la gestion des programmes d'aide, en comparaison avec d'autres instruments de coopération de l'UE utilisés dans des pays autres que les pays ACP?

40. La conception actuelle du processus de programmation et de la mise en oeuvre des activités conduit-elle à une véritable appropriation par les bénéficiaires? Quelles possibilités d'amélioration existe-t-il? Comment l'UE et les États membres peuvent-ils optimiser l'impact de la programmation conjointe?

41. La diversité des instruments existants étaye-t-elle suffisamment les principes et intérêts communs de l'UE et des pays ACP et existe-t-il en la matière des lacunes qui devraient être comblées? Quel jugement portez-vous sur l'efficacité et l'efficience des diverses modalités de mise en oeuvre?

42. Convient-il d'exiger un taux d'autofinancement plus élevé des activités de la part des États ACP, pour garantir l'appropriation? Cela s'appliquerait-il à tous les pays? Sur quels principes cela devrait-il reposer?

43. Comment peut-on mobiliser davantage l'expertise de l'UE et de ses États membres, notamment dans les pays à revenu intermédiaire?

Contact

✉ europeaid-01@ec.europa.eu